Informations de base	
2005/2507(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'action contre la faim et la pauvreté **Subject** 4.10.05 Inclusion sociale, pauvreté, revenu minimum 6.30 Coopération au développement	

Evénements clés			
Date	**Evénement**	**Référence**	**Résumé**
23/02/2005	Débat en plénière		
24/02/2005	Décision du Parlement	T6-0052/2005	Résumé
24/02/2005	Résultat du vote au parlement		
24/02/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2507(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B6-0005/2005	22/02/2005	
Question orale/interpellation du Parlement		B6-0006/2005	22/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0103/2005	23/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0105/2005	23/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0107/2005	23/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0110/2005	23/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0116/2005	23/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0118/2005	23/02/2005	
		T6-0052/2005		

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		JO C 304 01.12.2005, p. 0277-0383 E	24/02/2005	Résumé

Résolution sur l'action contre la faim et la pauvreté

2005/2507(RSP) - 24/02/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'action contre la faim et la pauvreté.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

La résolution rappelle que l'extrême pauvreté concerne plus d'un milliard de personnes ayant moins d'un dollar par jour pour survivre et que la différence entre les pays les plus pauvres et les pays les plus riches du monde quant au revenu par habitant a plus que doublé au cours de ces 25 dernières années.

Pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), on estime que la contribution annuelle de l'aide internationale (actuellement de 50 milliards de dollars) devra être au moins doublée. Or, l'Union et ses États membres restent à la traîne par rapport à leurs engagements concernant les OMD, seuls quatre États membres ayant jusqu'à présent atteint le taux de 0,7% de leur PIB à consacrer à l'aide au développement.

Le Parlement exprime l'inquiétude que lui inspire le fait que cinq ans après l'adoption par les Nations unies des OMD, l'Afrique subsaharienne n'a atteint aucun des huit OMD et n'est pas en voie de les atteindre d'ici à l'échéance de 2015. Il souligne que, si la communauté internationale n'augmente pas considérablement tant la qualité que la quantité de son aide au développement, les OMD seront irréalisables pour un grand nombre de PMA, en particulier en Afrique subsaharienne.

La Commission est invitée à proposer l'établissement d'un calendrier communautaire, visant à ce que le plus grand nombre possible d'États membres de l'Union atteignent l'objectif de 0,7% d'ici à 2010, et à fixer des objectifs à plus long terme pour les nouveaux États membres. Les députés préconisent la définition d'objectifs annuels intermédiaires allant dans le sens d'une **augmentation de l'APD.**

Le Parlement regrette également qu'en 2003, seulement 2,4% des dépenses de l'Union consacrées au développement étaient affectées à l'enseignement élémentaire et 3,8% à la santé, en dépit des appels persistants du Parlement à porter les dépenses dans ces domaines à 20% au moins. Il invite la Commission à améliorer sa propre contribution aux OMD en veillant à ce que les dépenses d'aide au développement soient fortement accrues dans les domaines de la santé et de l'éducation.

La résolution souligne que tous les créanciers, et notamment les institutions internationales et les gouvernements nationaux, doivent accepter de **supprimer progressivement les dettes du monde en développement**, en donnant la priorité aux PMA. La Commission et les États membres sont invités à agir comme chefs de file, au sein des forums multilatéraux et bilatéraux, pour obtenir l'annulation de la dette extérieure des pays en développement.

Les députés demandent également à l'Union de promouvoir un **système de commerce multilatéral à la fois libre, équitable et favorable au développement**, tout en garantissant aux pays les plus pauvres un accès au marché plus important et en fournissant une aide technique liée au commerce qui soit appropriée, Ils soulignent que les pays en développement doivent protéger leurs secteurs agricoles fragiles et que les pays les plus pauvres ne doivent pas être soumis à des demandes de libéralisation mutuelle du commerce.

L'Union et la communauté internationale sont appelés à ne pas considérer les OMD comme un objectif ultime, mais bien uniquement comme une étape dans l'éradication de la pauvreté absolue.